

Assemblée générale de l'AVSM – 2 octobre 2020 - Séance virtuelle

Rapport du président

Chères et Chers Collègues membres de l'AVSM,
Mesdames et Messieurs les invités virtuels,

Comme la planète entière ou presque, votre association a vu son activité chamboulée par l'épidémie de COVID-19. Ce devait être une année de 70^e, ce fut une année de confinement, où nous avons été contraints de limiter et beaucoup annuler tout en nous efforçant de nous rendre utiles à nos membres. Comme vous, nous avons essayé de réinventer notre profession dans un contexte où le normal n'avait plus cours, où les repères sont effacés, où l'imprévu, dans un métier qui n'en est pourtant pas privé d'ordinaire, devient la règle.

Dès lors, durant la période 2019-2020, nous avons tenu sept séances, dont une par messagerie électronique et une autre par visio-conférence. C'est ainsi que nous nous sommes occupés à

Dans le domaine de la formation

- Concevoir et convoquer les journées de formations initiales, qui se sont déroulées en novembre 2019 à Morges, réunissant une vingtaine de personnes, pour une offre qui tend à s'étoffer au fil des ans.
- Concevoir et **annuler** les demi-journées de formation des 4 et 10 juin. Prévues pour la première fois à Bussigny, dotées d'un riche programme, elles ont dû être sacrifiées sur l'autel de la COVID-19.
- Mettre sur pied et **annuler**, avec le Centre d'éducation permanente de l'Etat de Vaud, la deuxième journée de formation/sensibilisation consacrée à la problématique des relations avec les politiques.
- Concevoir et **annuler**, en étroite collaboration avec notre collègue Alain Michel, l'assemblée générale du 70^e anniversaire prévue le 2 octobre à Bex. Dans la foulée, le comité a décidé que les prochaines AG auraient lieu le 8 octobre 2021 à Savigny et le 7 octobre 2022 à Bex.
- Mettre en place une assemblée générale 2020 virtuelle en utilisant les fonctionnalités que nous offre notre nouveau site internet.

En matière de relations extérieures

- Rencontrer l'UCV pour y parler de formation et explorer des possibilités de collaboration.
- Rencontrer le comité des boursiers pour évoquer, notamment, les effets de financiers de l'accord conclu entre cette même UCV et le Conseil d'Etat.
- Reporter à novembre une séance commune avec nos collègues valaisans et prendre acte de l'annulation de leur assemblée générale, tout comme ont été annulées toutes les assemblées générales des associations sœurs.
- **Annuler** la traditionnelle rencontre de printemps des présidents d'association d'employés communaux vaudois.

Dans nos relations avec le Canton

- Rendre réponse en automne 2019, à la consultation mise en place par le Département sur la révision de la Loi sur l'Exercice des Droits Politiques (LEDP), cette loi est sur le point d'être approuvée par le Conseil d'Etat et sera soumise au parlement dans la foulée.
- Rencontrer à fin 2019, le Service des communes pour aborder diverses problématiques, parmi lesquelles la rédaction des PV de Municipalité, discussion riche et intense sur ce sujet.
- Rencontrer à la mi-mai la toute nouvelle Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), représentée par MM. Jean-Luc Schwaar et Vincent Duvoisin. L'occasion de prendre acte du départ de la cheffe du Service des communes Corinne Martin, de faire connaissance avec la nouvelle équipe dirigeante, d'apprécier la clarté de son propos à défaut d'être d'accord sur tout. L'occasion également de faire remarquer à nos interlocuteurs – quand bien même ils n'y peuvent mais – que la dénomination des diverses entités de l'Etat et des titres de leurs responsables est devenue incompréhensible aux personnes normalement constituées que nous prétendons être et sans doute aux intéressés eux-mêmes.
- Répondre par courriers électroniques à diverses sollicitations du Canton, notamment en lien avec les élections communales à venir.

S'agissant du fonctionnement interne

- Organiser le comité réélu à Yverdon-les-Bains en confiant la vice-présidence et la communication à Patricia Audétat, le trésor à Anne Décaillet, le secrétariat à Yves Leyvraz, les PV et les fiches techniques à Giancarlo Stella, ainsi que la formation à Elisabeth Jordan et Marc-André Burdet.
- Percevoir les cotisations de nos membres, gérer les comptes de notre association et établir son budget.
- Transmettre à nos membres un modèle de Plan de continuité de l'activité communale dans le cadre du dispositif COVID-19.
- Adopter le principe de la création d'une lettre d'information régulière à nos membres, à mettre en œuvre début 2021.
- Discuter et rencontrer des collègues en difficulté dans leurs activités quotidiennes, en essayant de leur apporter un soutien psychologique et des conseils de bon aloi, tout en rappelant l'utilité de la protection juridique proposée par l'AVSM.

Au-delà de cet inventaire à la Prévert, permettez-moi quelques considérations sur trois thèmes en particulier.

Nouvelle cheffe de département

Le fait politique majeur dans notre Canton durant l'année écoulée a été l'élection puis la prise de fonction à la tête du Département des institutions et du territoire (DIT) de Mme Christelle Luisier Brodard, nouvelle conseillère d'Etat et ancienne syndique de Payerne.

Dans la foulée de la réorganisation des départements, une Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) a été créée, dont M. Jean-Luc Schwaar, un chef de service respecté et expérimenté, a pris la tête, tandis que M. Vincent Duvoisin, jusqu'à adjoint à la cheffe du SCL, prenait la Direction des affaires communales et des droits politiques (DACDP). Il convient d'ajouter à cette organisation, la nomination de notre

collègue Stéphane Wicht, secrétaire municipal de Payerne, à la fonction de secrétaire général du DIT.

Sans sous-estimer le travail effectué par les personnes en place jusque-là, on peut raisonnablement estimer que la sensibilité et la cause des communes a été renforcée au sein de l'Etat par la mise en place de ce nouveau dispositif, même si, nous n'oublions pas, les personnes qui l'occupent seront avant tout des serviteurs de l'Etat.

Dans tous les cas, le comité de l'AVSM se réjouit de poursuivre sa collaboration avec les responsables politique et administratifs du DIT.

Formation des secrétaires municipaux

Même si celle-ci a dû être mise partiellement en veilleuse durant l'année écoulée, la formation de nos membres reste l'activité principale de notre association. Mais la présence de plusieurs acteurs dans ce domaine, nous oblige à coordonner notre action avec le Canton d'une part (qui collabore déjà à la mise sur pied de nos journées de formation) et avec l'UCV (qui vient de lancer un cours intitulé « Rôles et responsabilités dans les communes ». Des discussions ont été initiées pour utiliser au mieux les ressources, forcément limitées, de notre association.

Le soussigné s'est exprimé à plusieurs reprises sur son souhait de voir mettre sur pied une formation obligatoire pour notre profession, sur le modèle tessinois. Toutefois, de l'idée – pour autant qu'on la considère comme pertinente – à sa réalisation, il y a un pas qui bute sur plusieurs obstacles, parmi lesquels la diversité de nos communes et donc de leurs besoins et de leurs moyens.

Le diplôme de cadre en administration communale, futur brevet, très proche de la formation dispensée au Tessin, aurait pu servir de base à la réflexion. Mais l'investissement en temps et en argent qu'il représente le rend inaccessible à beaucoup.

Par ailleurs, l'éventuelle obligation de se former ne peut se baser que sur une contrainte légale que notre association ne peut évidemment pas imposer.

C'est donc une approche plus souple qui est désormais privilégiée, par la volonté d'étoffer la formation initiale dispensée à nos nouveaux collègues. Peut-être un jour sera-t-il possible et souhaité de conditionner l'adhésion à l'AVSM à la participation d'une formation initiale enrichie, en collaboration éventuelle avec les partenaires mentionnés plus haut.

La question de la formation des élus communaux nous interpelle également. Même si nous n'oublions pas qu'il s'agit de nos patrons, nous pensons que tous gagneraient à être mieux formés, notamment sur le plan du fonctionnement des institutions, du cadre légal et de leur rôle en tant qu'employeurs. Une formation obligatoire, qui ne peut être imposée que par l'Etat, n'est pas à l'ordre du jour. « Le Canton n'est pas la maman des communes », nous l'avons bien compris. Toutefois, du côté de l'Etat on réfléchit à une formation qui sera suivie de façon volontaire et l'UCV a aussi investi ce terrain.

Relations avec les municipalités

En toile de fond, des problématiques que j'évoque dans ce rapport, il y a encore et toujours la question des relations entre les secrétaires municipales et municipaux et leur Municipalité. Cette année encore, nous avons eu connaissance de situations difficiles sur les plans professionnel et humain, voire de vrais conflits. Nos propositions à cet égard, déjà mentionnées dans mon précédent rapport, sont sur la table et nous aurons sans doute l'occasion d'échanger à ce sujet avec Mme la Conseillère d'Etat.

Sur un plan pratique, je rappelle ici que notre association propose à ses membres une protection juridique qui peut être déployée, notamment, en cas de litige avec son employeur. Quelques collègues, en ont déjà fait usage. D'autres, confrontés à la nécessité de se défendre par un avocat, n'y avaient pas souscrit et c'est plus que dommage. Nous ne pouvons que vous inciter à le faire. Nous vous rappelons qu'il s'agit d'une assurance contractée à titre personnel et financée par nous-même (la cotisation est de 40.- par année à ce jour – tous renseignements sur notre site internet). Dans ces conditions, vous n'avez pas et ne devez pas solliciter l'autorisation de nos municipalités pour y adhérer.

En conclusion de cette année pour le moins particulière, j'aimerais, comme de coutume, remercier mes collègues du comité Patricia, Anne, Elisabeth, Giancarlo, Yves et Marc-André pour leur engagement, leur bonne humeur et leur inébranlable sens de la convivialité. Merci également à nos communes qui rendent possible et agréable notre engagement au sein de l'AVSM.

Pierre-André Dupertuis

Président